La Lettre du SNUD

Bimestrielle

1SSN464.2394

Président : Christian DELATTRE - 59 Hazebrouck
Vice-président : Roger BESSIS - 75 Paris
Secrétaire Général : Philippe DREVON - 42 Roanne
Trésorier : Marc ALTHUSER - 38 Grenoble
Secrétaire Général Adjoint : Eric LEFEBVRE - 41 Vendôme
Trésorier Adjoint : Marc CONSTANT - 59 Aubers

SYNDICAT NATIONAL DES ULTRASONOLOGISTES DIPLOMES
Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés
60, boulevard de Latour-Maubourg - 75340 Paris Cedex 07

LILLE	Le pays du Sourire
SFAUMB	Excellent
EQUIVALENCE	A vos dossiers !

EDITO : Ch. Delattre

POURQUOI L'EXIGENCE DU DIU ?

L'intérêt des échographistes, c'est que leur travail et leur discpline soient reconnus...

Les moyens de cette reconnaissance passent par une formation validée des praticiens.

C'est pourquoi le SNUD s'est investi dans la promotion du DIU d'échographie, comme plate-forme de base nécessaire à une pratique de qualité.

Notre action a été déterminante pour le regroupement des DU en DIU, puis par la reconnaissance du DIU par l'Ordre National des Médecins, par la Direction Générale de la Santé, par la CNAM, et sans doute demain par d'autres assureurs.

Il est aisé de critiquer l'idée même d'imposer le DIU. Comment reprocher à un praticien de plus de 5 ans de n'être pas titulaire d'un diplôme qui n'existait pas lors de son installation ? Comment exiger une formation complémentaire quand l'emploi du temps est déjà surchargé ?
En réalité, chacun peut-être rassuré. Il est prévu d'accorder sans difficulté l'équivalence du DIU aux échographistes installés depuis plus de 5 ans qui par leur **activité** (libérale, salariée ou hospitalière), par leur **formation** (initiale ou continue), peuvent faire état de ce qui paraît indispensable pour la compétence.

L'action du SNUD s'inscrit là bien directement dans les statuts de notre défense professionnelle. Il s'agit de donner aux échographistes les moyens d'une identification par la qualité de leur pratique. C'est à ce prix que les échographistes seront prêts pour les futurs critères de sélection que ne manqueront pas d'édicter les hôpitaux comme les organismes de protection sociale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUD

Elle s'est réunie dans le très accueillant restaurant des Remparts.
Le trésorier absent avait déjà fait état de son rapport. Les finances sont bonnes et les succès juridiques ont permis un bon remboursement des frais engagés, au- titre des condamnations aux dépens.
Dans les dépenses prévisionnelles il faut noter l'augmentation de cotisation à la CSMF au titre de l'intégration à l'UMESPE, ce qui est un bon investissement en raison des services fournis. (Ces services ne peuvent être demandés individuellement que pour ceux qui sont cotisants à leur syndicat CSMF départemental).
Dans son exposé le Président souligne la bonne vitalité du syndicat dont les effectifs se maintiennent. Il fait état de sa reconnaissance comme interlocuteur régulier auprès de nos instances dirigeantes, notamment de la CNAM. Les importants succès de l'année : victoires juridiques (conseil d'état, soutien de confrères devant le TASS ou en cassation), réouverture de la rubrique "médecins : échographie" dans l'annuaire des Télecom, mise en route des procédures d'obtention d'équivalence au DIU, participation de plusieurs Snudistes (au titre de membres de la SFAUMB) à la commission de la nomenclature. Pour l'avenir, de nombreux sujets entrent en discussion et avant tout "le plan stratégique de la CNAM", dit plan JOHANET dont certains éléments concernant l'échographie vont dans notre sens. Il y a interrogation pour l'absence de mention de l'activité échographique au sein des diverses spécialités médicales. Les dispositions plus générales, notamment financières (lettres clés flottantes, pénalités) sont inacceptables. Le secrétaire général n'a plus qu'à applaudir le président avec l'assemblée et à redire que la mobilisation des adhérents, qui ont largement répondu aux appels des dirigeants, est pour une large part, une raison des succès du syndicat.

Enfin plusieurs membres du bureau ont fait part de leur souhait de "passer la main" l'année prochaine. Il s'agit du président, du trésorier et du secrétaire général. Les candidatures sont attendues.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SFAUMB

Plusieurs points concernent les adhérents du SNUD
1° La vitalité de la SFAUMB. A 20 ans c'est le bel âge. Ceux qui la croyaient enterrée se trompaient. Les signes de bonne santé sont là : finances qui s'arrangent, partenariat avec la CNAM pour l'élaboration de la nomenclature des actes d'échographie, représentation active au sein de l' EFSUMB et, ce qui n'est pas le moindre symptôme, plus de 700 participants au Congrès.
2° Le JEMU. La voix de la SFAUMB pose problème. Le titre appartient à l'éditeur. Les articles originaux sont insuffisamment nombreux, l'acceptation obligatoire du "tout venant" ferme l'accès aux grands index. La solution proposée mérite considération, d'une part une discussion s'engage avec le Journal de Radiologie pour qu'une parution sur quatre soit exclusivement consacrée à l'ultrason avec possibilité d'abonnement pour ces seuls numéros. D'autre part, il est prévu de donner plus d'importance à la lettre de liaison de la SFAUMB qui publierait des articles originaux ce qui permettrait d'espérer, à terme, qu'elle devienne une revue de référence pour l'échographie.
3° L'annonce officielle par le Professeur TRAN MINH des modalités de constitution du dossier de demande d'équivalence au DIU et le calendrier prévisionnel des décisions. Tout simplement. Ce point est repris ci-après.
4° le site web reste actif jusqu'au prochain congrès: univ lille2.fr/sfauinb99

INSCRIPTION DANS LES PAGES JAUNES

Nous vous avons fait part dans un numéro antérieur de la réouverture de la rubrique de l'annuaire de France Télécoin. Il convient de faire la démarche auprès de l'agence commerciale de France Télécom la plus proche. Aucune attestation ne vous sera demandée sauf votre déclaration affirmant que vous détenez les qualités requises pour y figurer.
Le Conseil National de l'Ordre des Médecins admet qu'on puisse ête inscrit dans deux rubriques. France Télécom n'offre qu'une inscription gratuite, les inscriptions supplémentaires sont souscrites auprès de l'Office d'Annonces.

ABONNEMENT À LA LUS RÉDUCTION POUR LES SNUDISTES

Le trésorier a interrogé le Pr JM BOURGEOIS, éditeur de l'incomparable "Littérature Ultra Sonore" (LUS). Une réduction importante est accordée. Si vous avez déjà réglé au plein tarif, écrivez à JM Bourgeois, LUS, Faculté de Médecine Montpellier-Nimes, Av Kennedy, 30000 NIMES. Il vous accordera un avoir pour l'année prochaine.
Consultez également son site web : ultrason.com

ASSURANCES

Courrier de l'agent d'assurance
Ch. D'HEM-DEQUIDT
108, rue de la République
59430 SAINT POL SUR MER, partenaire du SNUD depuis plusieurs années.
"Accord SNUD./P.F.A.

Saint Pol sur mer le 25 mai 1999

Messieurs,

Ayant été contacté par le S.N.U.D, à la recherche d'un contrat adapté pour le matériel échographique de ses Adhérents, j'ai interrogé la compagnie pour laquelle je suis Agent : ATHENA P.F.A.

Celle-ci a accepté de négocier en exclusivité pour les Adhérents du S.N.U.D. un contrat adapté à leurs besoins.

Il s'agit d'un contrat multirisques, **incluant le bris de sondes ;** Le montant de la prime annuelle, a également été très étudié, jugez plutôt par l'exemple qui suit

Valeur de la machine 500 000 F
Prime annuelle TTC 2133 F

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires veuillez recevoir, Messieurs, mes sincères salutations."

GARDES EN MEDECINE GÉNÉRALE

une lettre du Président du SNUD au CNOM.

Si certains échographistes qualifiés "omnipraticiens" sont sollicités pour des gardes en médecine générale, ils peuvent répondre que leur syndicat est en attente d'une position officielle du CNOM. Une copie de la lettre du Président du SNUD adressée au CNOM est disponible au secrétariat du SNUD sur simple demande.

COMMUNIQUÉ U.ME.SPE

L'U.MES.PE rappele que l'évolution des dépenses d'Assurance Maladie des Médecins Spécialistes en 1998 était essentiellement due à l'évolution importante des dépenses de prescriptions, dépenses qu'ils ne peuvent, dans l'intérêt des patients, maîtriser ou réduire.
Pour maintenir l'objectif comptable, le gouvernement et les Caisses d'Assurance Maladie s'obstinent dans leur politique d'attaque de la valeur des actes de nombreuses spécialtés.
L' U.MES.PE rappelle que les chiffres publiés le 15 Mars 1999 par les Caisses d'Assurance Maladie démontrent à l'évidence l'efficacité du mouvement de report qu'elle avait mis en place en Décembre 1998.
Pour répondre au souci comptable du Gouvernement et des Caisses d'Assurance Maladie, 1'U.MES.PE pourrait envisager une nouvelle fermeture des cabinets, avec report d'activité, avant la fin du premier semestre 1999.

MISE EN GARDE AU GOUVERNEMENT

Actions CNPS

Après la censure par le Conseil d'Etat des reversements individualisés et régionalisés, la censure par le Conseil Constitutionnel des reversements collectifs, le Gouvernement

d'imposer, discipline par discipline, des baisses de tarifs autoritaires tente sans véritable négociation.
C'est ainsi que les tarifs des cliniques privées ont été réduits de 2%.
L'ensemble des professions de santé, réunies au Centre National des Professions de Santé (CNPS), ont décidé pour alerter la population et mettre en garde le gouvernement contre toute maîtrise purement comptable

-une journée de sensibilisation jeudi 27 mai 99,

-une journée de fermeture complète de tous les cabinets des professionnels de santé jeudi 24 juin 99,

-une grande manifestation nationale en octobre, au moment de la discussion du projet de loi de financement sur la sécurité sociale.

C'est à chacun de nous de défendre la maîtrise médicalisée et de nous opposer au rationnement des soins par la maîtrise budgétaire.

FMC

- 28-29 mai 1999 **Dijon.** XXIVème réunion du Club Doppler France. Comité scientifique, F Becker, CHU Bocage, 21034 Dijon cedex. Organisation Nex & coM, 27 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly
- 17-19 juin **Lubliana (Slovenie).** Post-graduate course in Vascular Doppler. L Bolondi Universita degli studi di Bologna Italy. fax 39051 392538. E-mail bolondi @ almadns.unibo.it
- 18-19/6 **Paris.** Sèmes Journées Parisiennes d'Échographie Gynéco-Obstétricale. Renseignements : Mme Journo, Secrétariat du Pr Frydman, Hal Béclère, 157 rue de la Porte de Trivaux, 92141 Clamart. Tél 01 45 37 44 79, Fax 01 46 30 94 93.
- 31/08 - 03/09 **Copenhage.** 8ème Congrès International d'Échographie Interventionnelle. Herlev Hospital, University of Copenhagen, DK 2730 Denmark. fas 45 44 94 80 09 E-mail ultrasound@herlevhosp.dk
- 26-29/09/1999 **Berlin.** llème EUROSON. http://www.cpo-hanser.de
- 11-13 /02/2000 **Monaco** EUS 2000 (échoendoscopie). Organisation SOCFI, 14 rue Mandar 75002 Paris
- 6-10 Mai 2000, **Florence** Italie, 9 ème Congrès Mondiald'Ultrason, OSC Bologna, Via San Stefano,30 I-40125 Bologna, Fax 39 51 226 855#

REMPLACEMENTS

- Cherche **remplaçant** expérimenté en Echographie morphologique et en Dôppler artérioveineux, pour 4 à 5 semaines en **Martinique** aux mois de juillet ou août. **Dr Zouiten,** Tél-fax 05 96 58 74 47.
- Echographiste à orientation gynéco-obstétricale cherche remplaçant(e) sérieux et motivé en vue association (échographie générale ou obstétrique et / ou dôppler). **Dr LE DUFF QUIMPER**
Tél 02 98 56 83 81 (le soir)
- **NORD -** Cherche remplaçant expérimenté en échographie générale + foetale du 30/08 au 11/09 - Tél : 03 28 48 63 65

DOSSIER EOUIVALENCE

LISTE DES DOCUMENTS

A) Documents à fournir obligatoirement

- Lettre précisant les cinq modules pour lesquels l'équivalence est demandée et certifiant que le (la) candidat(e) n'a pas déposé simultanément une demande d'équivalence du DIU d'Échographie dans une autre université.

- Attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre (année en cours).

- Relevé SNIR 1998 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

- Tableau récapitulatif de l'activité échographique depuis cinq ans (Annexe 1 à compléter)*.

- Tableau récapitulatif du matériel échographique utilisé depuis trois ans (Annexe 2 à compléter)*.

- Photocopie des comptes rendus d'examens échographique anonymisés réalisés en janvier 1999.

B) Documents à fournir, le cas échéant

- Attestation de réussite à un DIU d Echographie en 2 ans ou à un DU / AEU d' Echographie en 1 an.

- Attestation de fonction de praticien Hospitalier.

- Attestation du Chef de service indiquant le nombre de vacations hebdomadaires attribuées, le domaine d'activité échographique, la date de prise ou de cessation de fonction.

- Tout document authentifiant la fonction de responsable d'un Département d'échographie ou de toute fonction officielle en échographie autre que le statut de vacataire.

- Attestation de participation à une Unité de concertation de diagnostic anténatal avec date de cooptation.

- Attestation d'inscription sur liste d'Experts judiciaires.

- Un exemplaire de la thèse, du ou des mémoires, si thème d'échographie.

- Attestations d'inscription à des Sociétés savantes d'échographie.

- Liste des publications (ouvrages, articles scientifiques ou didactiques, posters, CD-ROM, EAO, cours polycopiés...).

- Liste des communications orales.

- Attestations de participation à des Congrès, Séminaires, Journées, Soirées de FMC en échographie (trois années avant la demande d'équivalence).

- Photocopie de factures d'achat d'ouvrages, de CD... et d'abonnements à des périodiques (trois années avant la demande d'équivalence).
- Toute attestation de participation à un DU ou un DIU, comme enseignant(e).
* Les annexes ne nous sont pas communiquées. Pour la première il s'agit en principe d'un tableau montrant année par année, le nombre d'actes pratiqués dans chaque sub-division modulaire. Pour le matériel il devrait s'agir d'une liste des différents appareils utilisés en libéral et en hôpital, comportant marque, type, année de mise en service.

COORDONATEURS

NATIONAL

Monsieur le Professeur L. LEMAITRE
Hôpital C. Huriez
59037 LILLE

COORDONATEURS DES INTER-RÉGIONS

Monsieur le Professeur JP. TESSIER
Hôpital Brousse
94800 VILLEJUIF
Monsieur le Professeur M.
BOYNARD UFR Biomédicale
75006 PARIS
Madame le Professeur C. ROY
Hôpital Civil
67091 STRASBOURG
Monsieur le Docteur FAVRE
CMCO
67303 SCHILTIGHEIM
Monsieur le Professeur N. GRENIER G.
Hosp. Pellegrin Tripode 33076
BORDEAUX
Monsieur le Professeur J.C VANDROUX
Hôpital Universitaire Dupuytren 87042
LIMOGES
Monsieur le Professeur VA. TRAN-MINH
Centre Hospitalier Lyon Sud 69495 PIERRE
BÉNITE Monsieur le Professeur R.
RUDIGOZ Hôpital de la Croix Rousse 69317
LYON
Monsieur le Professeur D. SIRINELLI
Hôpital de Clocheville 37044 TOURS
Monsieur le Docteur JM. DUVAL
UFR Faculté de Médecine 35043
RENNES
Monsieur le Professeur S. AGOSTINI
Hôpital Sainte Marguerite 13009
MARSEILLE Monsieur le Docteur M.
DAUZAT Centre Gaston Doumergue
30029 NIMES
Monsieur le Professeur L. LEMAITRE
Hôpital Huriez
59037 LILLE
Monsieur le Professeur JP. JOLY
Hôpital Nord
80054 AMIENS

COMMENTAIRES SUR LE DOSSIER D'ÉQUIVALENCE

La mise en place effective de la commission d'équivalence est une grande victoire des SNUDISTES qui doivent en savoir gré en particulier aux Professeurs LEMAITRE, CLAUDON et TRAN MINH, ce dernier ayant accompli un travail de faisabilité remarquable.
La constitution du dossier est un gros travail notamment pour ceux qui ne sont pas informatisés mais il est à la hauteur de la crédibilité que nous revendiquons.
Il faut être également conscient que l'obtention d'un diplôme n'est pas encore la reconnaissance d'une compétence, d'une capacité ou d'un exercice particulier. L'étape est nécessaire, non suffisante et le travail syndical continue auprès de l'Ordre, des Ministères et de l'Assurance Maladie.
Cette demande d'équivalence **concerne les "échographistes généralistes",** exerçant depuis plus de 5 ans (date de mise en place du DIU). Pour les spécialistes le problème est moins crucial. Par contre pour les "généralistes" pratiquant des échographies d'une seule spécialité (gynéco-obstétrique le plus souvent), à notre interrogation le Professeur TRAN MINH a répondu qu'ils devaient constituer ce dossier afin que la commission régionale statue sur leur cas particulier, pour obtenir au minimum les nodules tronc commun et de leur spécialité (les modules sont vraisemblablement : tronc commun, gynéco-obstétrique, vasculaire, abdominal, tissus mous; mais pourraient être aussi ; tr commun, digestif, génitourinaire, gynécologie, obstétrique, pédiatrie, vasculaire, parties molles).
En pratique : une fois le dossier constitué, complet, il doit être adressé au bureau des spécialités soit de la faculté dont le lieu d'installation dépend, soit de celui de la faculté d'origine, qui devrait statuer **avant fin juillet.**
Un jury national devrait se réunir en fin d'année avant que le dossier ne redescende pour décision finale dans les régions au printemps 2000. (Le calendrier n'est sans doute pas contractuel). Toute difficulté doit être signalée à l'un des coordonateurs.

Au moment ou nous écrivons les bureaux universitaires concernés n'ont pas encore reçu les directives sur ce sujet.
Sachez les relancer jusqu'à obtenir satisfaction.